

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° I-CF2678

présenté par

M. Lefèvre, M. Amiel, M. Da Silva, Mme Decodts, M. Lacroix, M. Marguerite,
Mme Martin (Gironde) et M. Masséglia

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.